

**Délégation permanente du Conseil Municipal à  
Mr le Maire**

**D-2012/505**

**Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT. Délibération D-20080169 du 21 mars 2008. Attribution et reprise de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux. Compte-rendu au Conseil Municipal.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, pour information, le compte-rendu des attributions de concessions dans les cimetières de la ville de Bordeaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012

<b>Affaire traitée</b>	<b>Observations</b>
Attribution de concessions dans les cimetières de Bordeaux	Liste des concessions attribuées par cimetière jointes

ainsi que le compte-rendu de la décision de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon en date du 12 décembre 2011 :

<b>Affaire traitée</b>	<b>N° et date de la décision</b>	<b>Observations</b>
Décision de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière des Pins francs	Décision n° 201211983 du 19 juillet 2012	Liste des concessions reprises jointe

## INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. LE MAIRE.** -

Délégation permanente du Conseil au maire. Si vous avez des questions vous me les transmettez.